



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 57 - juillet - août - septembre 2010 - Supplément n°1

Directeur de publication : Michel Dubuis - Commission paritaire n° 0613S07897 - Dépôt légal : 3ème trimestre - IPNS

Rentrée scolaire et universitaire 2010/2011 :

**De bonnes raisons de se mobiliser...
et de se syndiquer au SNASUB/FSU**

Réformes des retraites : RIEN N'EST JOUÉ !

**GREVE UNITAIRE
INTERPROFESSIONNELLE**

MARDI 7 SEPTEMBRE 2010

Non à la régression sociale,
non à la remise en cause des 60 ans,
non à l'augmentation de la cotisation des fonctionnaires :

**RETRAIT DU PROJET DE LOI,
POUR LA RETRAITE A 60 ANS A TAUX PLEIN**

pour 37,5 annuités cotisées,
avec pension = à 75 % du dernier salaire,
et prise en compte des années d'études

(Lieux et horaires des manifestations en page 2)

*Réfléchir solidairement
et agir collectivement,*

**s'informer,
se défendre,
se mobiliser,**

*Pour ne pas rester
isolé(e)...*

**Se syndiquer
au
SNASUB/FSU**

(RDV en page 4)

Le site internet du SNASUB académique vous informe : <http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

+ de 98.000
visiteurs !

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire

**Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02**

Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr
Sites internet nationaux : www.snasub.fsu.fr et www.fsu.fr



Mardi 7 septembre 2010 : pour nos retraites, tous ensemble en grève et dans les manifestations !

Le projet de réforme Woerth c'est travailler plus pour vivre moins...

En repoussant l'âge légal de départ à la retraite à 61 ans en 2013 et à 62 ans en 2016, le gouvernement revient sur une des conquêtes sociales qui a le plus contribué à l'augmentation de l'espérance de vie dans notre pays : le droit à la retraite à 60 ans de 1981. En 2010, selon l'INSEE, l'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans pour un homme et de 64 ans pour une femme. La biologie ne ment pas : les plus belles années de la retraite sont entre 60 et 65 ans ; les plus dures années au travail sont entre 60 et 65 ans. La première mesure à prendre contre la pénibilité au travail est de maintenir le droit à la retraite à 60 ans !

Et travailler plus pour perdre des droits...

La réforme remet en cause le droit des fonctionnaires à partir en retraite lorsqu'ils ont 15 ans de services et 3 enfants. Dès l'an prochain, de nouvelles modalités de calcul font perdre à ce droit une bonne partie de son intérêt. Dès 2012, ce droit disparaît pour les fonctionnaires n'ayant pas eu 15 ans de services et 3 enfants avant le 31/12/2011.

Financer la retraite à 60 ans à taux plein, c'est possible !

Le gouvernement justifie la réforme en clamant sur tous les médias qu'il manque 30 milliards € en 2010 dans les caisses de la Sécurité sociale, dont 10 milliards € pour financer les retraites.

Pourtant, de l'argent, il y en a !

- Pour 2010, les exonérations de cotisations patronales sur les salaires s'élèvent à 25 milliards €. Ces exonérations sont prises en charge par l'Etat. Demander aux entreprises de payer leurs cotisations sociales rapporterait ainsi à l'Etat deux fois 25 milliards €, soit 50 milliards €.
- Le montant de l'ensemble des niches fiscales représente une perte annuelle de recettes pour l'Etat de 70 milliards €. Il en existe plus de 500. Elles concernent par exemple les investissements dans l'immobilier ou dans les DOM-TOM, l'emploi de domestiques, la possession de chevaux de course ou de produits financiers... La remise à plat de l'ensemble de ces niches doit participer d'une meilleure justice sociale et fiscale.

Et travailler plus pour gagner moins...

La réforme prévoit l'alignement du taux de cotisation pour la pension civile des salariés du public sur celui du privé. Ceci va se traduire par une baisse annuelle de 0,27% du traitement indiciaire des fonctionnaires pendant dix ans, de 2010 à 2020.

En 1993, la réforme Balladur justifiait la révision à la baisse du calcul des retraites du privé au nom de l'équité entre le public et le privé, le taux de remplacement du privé étant de 7 points supérieur à celui du public.

Au grand jeu du moins disant social, tout le monde perd à tour de rôle.

Pour financer les retraites, il faut au contraire augmenter les salaires. 100 € d'augmentation pour tous, c'est 10 milliards € de plus pour les retraites, l'équivalent du déficit 2010 de la branche vieillesse de la Sécurité sociale.

Et travailler plus pour être moins nombreux à travailler !

En juillet 2010, le chômage frappe près de 450.000 jeunes de moins de 25 ans et près de 500.000 séniors de plus de 50 ans. « Officiellement », le chômage touche 2.676.000 personnes.

Bien loin de chercher à partager le travail, la réforme va concentrer l'activité sur ceux qui ont un emploi et maintenir ainsi des jeunes au chômage.

Où manifester dans l'académie ?

à l'appel de la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNSA et FO

Dans l'Aisne :

- LAON :

15 h - Lycée Paul Claudel

- SOISSONS :

15h - Place de la République

- ST QUENTIN :

17 h - Place Lafayette

Dans l'Oise :

- COMPIEGNE :

10 h - Cours Guynemer

- CREIL : 10 h - Place Carnot

- BEAUVAIS : 14 h 30 - Place du Jeu de Paume,

puis assemblée générale de la FSU à 17 h 30 à la Maison des Syndicats au 28, Rue J.B Baillière

Dans la Somme :

- AMIENS :

14 h 30 - Maison de la Culture

- ABBEVILLE :

15 h - Place de l'Hôtel de Ville

Rien n'est joué !

Refusons la régression sociale et imposons nos revendications

Projet de réforme des retraites

TOUS ENSEMBLE EXIGEONS SON RETRAIT

*L'âge légal de la retraite
à 62 ans ?*

*A taux plein à 67 ans
ou pour 42 annuités
cotisées ?*

*Les séniors au travail
et les jeunes au chômage ?*

*En France comme en Grèce, un plan de rigueur,
dicté par les marchés financiers ?*

Non merci !



MARDI 7 SEPTEMBRE 2010

TOUS ENSEMBLE !

GRÈVE ET MANIFESTATIONS



www.snasub.fr



Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
Fédération Syndicale Unitaire

Le SNASUB/FSU, le syndicat au plus près des personnels de l'académie d'Amiens

La section académique du SNASUB-FSU Amiens regroupe 187 personnels syndiqué(e)s en 2009/2010, personnels ITRF, de bibliothèques ou de l'AENES, titulaires comme non titulaires.

Notre syndicat est partout reconnu voire majoritaire dans l'académie. Nous disposons en effet de 14 commissaires paritaires sur 28 (l'équivalent des délégués du personnel dans le privé) dans l'AENES ; dans les corps des adjoints et des secrétaires, nos listes ont même rassemblé plus de 60% des voix.

Lors de l'élection à la première commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé, la FSU et ses syndicats (dont le SNASUB) a rassemblé près de 50% des suffrages exprimés et remporté les 5 sièges à pourvoir.

De même en 2010, nous avons recueilli près de 70% des suffrages exprimés par les collègues des services académiques et remporté 9 sièges de titulaires sur 10 au CTP des services.

Le SNASUB/FSU regroupe les collègues de tous les secteurs et toutes les catégories sans exclusive, quelques soient leurs missions ; nous ne cherchons pas à être le syndicat de tel ou tel secteur ou catégorie, mais plutôt l'outil commun, qui permet la défense des droits individuels et collectifs de chacun.

Nous sommes le syndicat qui regroupe les personnels ITRF, les personnels de bibliothèques, les personnels de l'AENES (ex-ASU), titulaires et non titulaires, car nous pensons que ce qui nous unit (le statut général de la fonction publique et nos missions de service public) est plus fort que ce qui peut nous diviser (nos statuts particuliers, un corporatisme instrumentalisé permettant la division des collègues).

C'est d'autant plus vrai dans cette période, où tout le jeu gouvernemental consiste à diviser les personnels entre eux - parfois contre les usagers - pour faire passer l'ensemble de sa politique de régression sociale.

Aux différences catégorielles, nous opposons un syndicat intercatégoriel, basé sur la réalité d'une section académique vivante et de sections d'établissements. Dans l'académie d'Amiens, nous disposons de sections dans l'enseignement supérieur (UPJV et UTC) avec notamment des élus dans les CPE et grands conseils ainsi qu'au CROUS ; nous disposons de correspondants dans les services académiques (les trois IA et le rectorat) ainsi que de relais dans les EPLE des trois départements.

- Faites le choix d'une défense et d'une action syndicale combative, cohérente et sans concession face aux régressions sociales en cours.



- Faites le choix d'une organisation syndicale vivante, démocratique, organisée au plus près des collègues.

**ADHÉREZ,
RÉ-ADHÉREZ
AU SNASUB/FSU !**

NE PAS RESTER ISOLE(E) :

***S'INFORMER, SE DÉFENDRE,
SE MOBILISER,***

**SE SYNDIQUER...
AU SNASUB / FSU**



Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- administration scolaire et universitaire ;

- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;

- personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;

- personnels des bibliothèques (universités et Culture)

Permanences syndicales :

Tous les après - midis,
vous pouvez nous joindre au
03.22.72.95.02

au siège académique
du **SNASUB / FSU**
9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Une permanence est également tenue le
mardi après-midi au **local syndical du
rectorat d'Amiens** au **03.22.82.37.47**

Les collègues de l'Oise peuvent contacter
Arnaud BEVILACQUA au
06.75.46.44.18.



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2010 - 2011

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos **points NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,23 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :

ANNEE DE
NAISSANCE

SECTEUR

BIB
 CROUS
 DOC
 EPLE
 JS
 RETRAITES
 SERVICE
 SUP
 Autre :

STATUT

ASU
 BIB
 DOC
 ITRF
 Non titulaire

NOM : HOMME NOUVEL ADHERENT
 PRENOM : FEMME ANCIEN ADHERENT

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE :

ENTREE, IMMEUBLE :

N°, TYPE, VOIE :

BP, LIEU DIT :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL : PORTABLE :

CATEGORIE

A B C
 Contractuel CDI
 Contractuel CDD
 12 mois
 Contractuel CDD

GRADE :

CORPS :

QUOTITE DE TRAVAIL :
..... %

Interruption d'activité
(disponibilité, Congé parental...) :

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

COTISATION

(_____ + _____) x _____
(indice) (NBI) (coefficient)

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

----- =
 ----- €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :

DATE :

Signature :

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3
 Montant réglé : _____ €

Prélèvement automatique
 A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> **MONTANT DE LA COTISATION** : €
 > **MONTANT DE LA MENSUALITE** (COTISATION / 5) :
 > **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS** : / 2010

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

ORGANISME CREANCIER
 SNASUB FSU
 104 RUE ROMAIN ROLLAND
 93260 LES LILAS

N° NATIONAL EMETTEUR
 430045

Etablissement Code guichet N° de compte Clé RIB

.....

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

.....

CP : VILLE :

DATE : SIGNATURE :